

THE
QUEBEC
GAZETTE.



GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, 23 JUNE, 1796.

JEUDI, LE 23 JUIN, 1796

EAST-INDIES.

MADRAS, OCTOBER 21, 1795.

YESTERDAY afternoon arrived his Majesty's ship the Hobart, Capt. B. W. Page, from Trincomallie: Nothing interesting has been received by the Hobart, except the pleasing assurance of the health of the officers and men of Colonel Stuart's detachment continuing unimpaired from service or situation.

Commodore Rainier, in his Majesty's ship the Suffolk, Captain Lambert, with his Majesty's ships the Centurion, Captain Osborne, and the Heroine frigate, Captain Gardner, weighed anchor and sailed from the Roads, on the evening of the 15th inst.

The Honorable Company's ship the Arniston, Captain Majoribanks, with his Highness the Nabob's ship the Surprize galley, Captain Binny, and the Mary transport, accompanied his Majesty's Squadron on their expedition to the eastward.

The Bombay frigate, Capt. Picket, sailed from the Roads on the eighth inst.

His Majesty's sloop of war the Swift, Captain Rainier (on board of which ship Major Urban Vigors had previously embarked), sailed for the eastward on Monday last, the 18th inst.

On Wednesday the 14th instant the surrender of Malacca was announced to the public by a royal salute from the garrison, and from his Majesty's ships in the Roads.

The pleasing intelligence of this valuable and important acquisition was brought, we are informed, to Malulipatam by Captain Itackes, of the Honorable Company's artillery, who had been charged with Major Brown's dispatches for this Government, and had landed at Malulipatam from the vessel in which he had embarked at Malacca.

Extract of a letter from Malacca, August 2d.

"I have the pleasure to inform you of the surrender of Malacca, on the third night after our arrival in the roads.—It is probable that the garrison would have surrendered on our immediate appearance, had not the Resistance been delayed for two days on her passage later than the Orpheus.

"On the arrival of the Resistance, Major Brown sent a message to the Governor, demanding the surrender of the garrison, who amused him for some time under different pretexts, and at length gave him a positive refusal; on the receipt of which as a *dernier resort*, recourse was had to hostile measures.

"When the purport of the Governor's definitive answer was known, the Resistance fired a shot across the bow of a Dutch Indiaman, close to the shore, but, instead of her bringing to, or striking her colours, she returned two shots; in consequence of which imprudence, the Resistance fired a broadside into her, which killed two of her crew.—Soon afterwards, the boats belonging to the men of war boarded, and took possession of her. On the same night, the whole detachment were landed, about 2000 yards to the southward of the fort.

"The detachment was scarcely disembarked, or, at least, before two six-pounders could be mounted on their carriages, when an express messenger was dispatched from the garrison, with offers of an acceptance of any terms which Major Brown might be inclined to dictate.

"On the next morning the troops marched into the garrison, and took possession of it.

"The Governor, who is esteemed a very worthy man, is retained in the civil capacity, as Governor; Major Brown, of course, reserving to himself the command of the military.

"The Dutch military force at this settlement is confined; not amounting to more than one hundred Europeans, and sixty Sepoys; the former, it is supposed, will be sent to Madras, and the latter taken into our service and pay.

"The Suffolk's tender, on which the whole of our artillery was embarked, and which had parted company from us on the passage, between Madras and Penang, we had for some time entertained very serious apprehensions of; but, at the moment of my closing this letter, I have the pleasure to advise you of her safe arrival.

"It appears that she had been twice in sight of the French Squadron, without knowing at the time, what ships they were; she was decalmed at one place, on her passage, for seven days.

La Prudente and Cybelle frigates.

LONDON, April 16.

The Chancellor of the Exchequer yesterday concluded his bargain for a new Loan, to the amount of seven millions and a half with the same gentlemen who had taken the former Loan for the service of this year.

The terms, we understand, are the following:

1201	of 3 per cents consols at 67	80 8 0
25	3 per cents reduced 66	16 10 0
5 6	Long Annuity 18½	5 1 9
	Discount	1 7 0

INDES-ORIENTALES.

MADRAS, 21 OCTOBRE, 1795.

LE Hobart, navire de Sa Majesté, Capt. B. W. Page, arriva hier après midi de Trincomale: On a rien reçu d'intéressant par le Hobart, si ce n'est l'assurance agréable de la santé des officiers et soldats du détachement du Colonel Stuart, que le service ou la situation n'a point affectés.

Le Chef d'escadre Rainier, dans le navire de Sa Majesté le Suffolk, Capt. Lambert, avec les vaisseau de la Majesté le Centurion, Capt. Osborne et la frégate Heroine, Capt. Gardner, ont levé l'ancre et sont sortis de la rade le soir du 15 de ce mois.

Le navire de l'Hon. Compagnie, l'Arniston, Capt. Majoribanks, avec le navire de son Altesse le Nabob, la galère la Surprize, Capt. Binny, et le transport la Mary, accompagneront l'escadre de la Majesté dans son expédition à l'Est.

La frégate Bombay, Capt. Picket, partit de la rade le 8 de ce mois. La corvette de Sa Majesté le Swift, Capit. Rainier à bord de laquelle le Major Urban Vigors s'étoit avant embarqué fit voile pour l'Est Lundi dernier, le 18e. courant.

Mercredi le 14 du présent mois, on annonça au public, par un salut royal de la garnison, et des vaisseaux de la Majesté dans la rade, la reddition de Malacca.

L'agréable nouvelle de cette riche et importante acquisition fut apportée, dit on, à Malulipatam par le Capitaine Itackes, de l'artillerie de l'honorable compagnie, qui avoit été chargé pour ce Gouvernement des dépêches du Major Brown, et étoit débarqué à Malulipatam, du vaisseau dans lequel il avoit pris son passage à Malacca.

Extrait d'une lettre de Malacca, 2de Août.

"J'ai le plaisir de vous apprendre la reddition de Malacca, la troisième nuit après notre arrivée dans la rade. Il est probable que la garnison le seroit rendue immédiatement à notre vue, si la Résistance n'avoit pas retardé dans son passage deux jour plus que l'Orpheus.

A l'arrivée de la Résistance, le Major Brown envoya un message au Gouverneur, demandant la reddition de la garnison, qui l'amusa pour quelques tems, sous différents prétextes et à la fin lui donna un refus positif; à la recette du quel on eut recours aux hostilités, comme à un dernier resort.

"Dès que l'issue de la réponse définitive du Gouverneur fut connue, la Résistance envoya un boulet à travers le beau ne ou vauveau des Indes Hollandois, qui étoit près de terre; mais, au lieu de le tendre, ou d'amener son pavillon, il rendit deux boulets; cette imprudence fut cause que la Résistance lui envoya une bordée, qui tua deux hommes de son équipage. Bientôt après, les chaloupes appartenantes au vaisseau de guerre abordèrent le vaisseau et en prirent possession. La même nuit tout le détachement débarqua à environ 6000 pieds au sud du fort.

"A peine le détachement fut-il débarqué, ou, au moins, avant que l'on eut pu monter deux canons, de six sur leurs chariots, il fut envoyé un message extraordinaire de la garnison avec les ordres d'accepter les termes que le Major Brown seroit enclin de dicter.

Le lendemain au matin les troupes entrèrent dans la garnison, et s'en emparèrent.

Le Gouverneur; qui est regardé comme un très-digne homme, est retenu dans sa capacité civile de Gouverneur; le Major Brown, avec raison, se réservant le commandement du militaire.

"La force militaire des Hollandois dans cet établissement, qui ne monte pas à plus de cent Européens et soixante sepoys, est renfermée; on suppose que les premiers seront envoyés à Madras, et que les derniers seront pris dans notre service; et à notre île.

La chaloupe Suffolk, où étoit toute notre artillerie, et qui nous avoit laissés dans la traversée, entre Madras et Penang; nous avoit inquiétés très-sérieusement depuis quelque tems; mais, au moment où je finis cette lettre, j'ai le plaisir de vous apprendre son heureuse arrivée.

"Il paroît qu'elle s'étoit trouvée deux fois en vue d'une escadre Française, sans savoir alors quels vaisseaux ils étoient: elle eut dans un endroit pendant la traversée; un calme de sept jours.

• Les frégates la Prudente et la Cybelle.

LONDRES, 16 Avril.

Le Chancelier de l'Échiquier a conclu hier son marché pour un nouveau prêt, montant à sept millions et demi; avec les mêmes messieurs qui s'étoient chargés du premier prêt pour le service de cette année.

Les conditions, dit-on, sont comme suit:

1201	de trois par cent à 67	80 8 0
25	3 par cent réduits 66	16 10 0
5 6	Longue annuité 18½	5 1 9
	Discount	1 7 0

The periods of payment are as follows :

10 per cent on the 26th instant
15 ditto 27th May
15 ditto 23d June
15 ditto 20th July
15 ditto 19th August
15 ditto 23d September
15 ditto 26th October

In addition to the above Bonus it is to be observed, that the dividends on the three per cent. consols are from January; those on the three per cent. reduced, and long annuities are only from April.

Upon the whole, we believe the price to be as advantageous to the public as could possibly be expected.

Notwithstanding the Loan, stocks rather looked upwards yesterday. The reason given is, that this money is raised for the immediate purpose of taking as much Government paper out of the market as possible, and for paying up arrears in different departments in cash.

Five and twenty per cent. on the whole sum must be paid up by the 27th of May: The last payment is on the 26th of October, so that the money then advanced to Government by returning so speedily into the market is supposed likely to give that spirit to business on the Stock-Exchange which the quick circulation of cash seldom fails to produce.

PARIS—APRIL, 9.

The precipitation with which the Council of Five Hundred determined the cause of the fathers and mothers of emigrants, has occasioned a great deal of murmur. They hardly heard any speaker in favour of these unfortunate persons, and decided the question without any proof of their being implicated in the guilt of their children.

April 10. Some seditious commotions have taken place in the Department of Cher, where Counter-Revolutionary Assemblies are formed. We are assured the Government has sent thither troops, to stop the evil at its source.

Zurich, March 26. Letters from Italy say, that the French have retreated and even abandoned their cannon. They hallooed to descend the Mountains, threatened as they were of being involved in the snow. The army which consists of 24,000 men, is in great want of provisions.

QUEBEC, 23 JUNE.

TO THE WORTHY

Freeholders and Electors of the Province of Lower-Canada.

AT a Crisis so important to Canada it is the Duty of every inhabitant, as a good Member of Society, to offer his Mite of advice towards her Welfare, which nothing can secure, but a *Compact Union* with that Government from whence she derives her LIBERTY, WEALTH and HAPPINESS, and from which Union alone, she can expect the Security of these inestimable Blessings. As the internal Tranquillity of a State is founded on the broad Basis of a WISE LEGISLATION, how very important and necessary is it, that its LEGISLATORS should be distinguished for their WISDOM PROBITY and of course RESPECTABILITY. The idea of *Perfect Equality*, is but the chimerical Vision of ignorant Enthusiasm. When the Supreme Being created the Universe; his Creatures were marked with an *essential Inequality*, particularly Man. To one he hath given superior Strength, to another superior Beauty, to this superior Courage, and to that superior intellectual Faculties; which last Gift, Man improving by Experience calls Wisdom or Knowledge.

In a well ordered Society, Men naturally embrace Occupations congenial to their several Abilities forming those distinct Classes, which, from the mutual DEPENDANCE on each other, constitutes and harmonises a whole; thus the Husbandman is protected by the Soldier, the Merchant's Views and Schemes are accomplished by the nautical Courage of the Sailor, and the Mechanic subsists by the adventurous Genius and Industry of the Merchant, the Minister of Religion teaches us our Dependance on an all-wise Creator, and the LEGISLATOR by the Wisdom of his Laws convinces us our social Happiness springs from our mutual Dependance on each other; and that, when an Individual fulfils the duties of his allotted Station, he is a good Citizen and entitled to an equal Respect paid those who occupy more elevated Rank:—for, the individual of any Profession who dares contemn another, destroys the social Compact, and ought to be severely censured by a wise Community. This is the ONLY EQUALITY capable of existence, and on this Equality is founded our wise Laws.

The British Legislature regards with the same Eye, the Rich, and the Poor, the Wise and the Ignorant, and has equalised in a certain Degree the Monarch and his meanest Subject:—But should a Man, educated for, and professing a particular Employment, interfere and dictate to another, Ridicule would justly reward his ignorant interference. Were the Soldier to mount the Pulpit, the Peasant assume the magisterial Robe, the Blacksmith to quit his Anvil and seat himself in the Loom, the Weaver to assume the Line and Rule, the CARPENTER or the COOK to become LEGISLATORS, —We should call this Nature inverted: Satyr and Ridicule would be the proper Remedies, applicable to the mental Disease of these Apostates; unless more potent Medicines were found necessary, to save a Society from Ruin by restraining the sallies of such Lunatics.

At the moment of electing Representatives for this Province; It behoves every Elector to consider, that on his single Vote perhaps, the Dignity, Honor and Welfare of Canada depend; that he must not consider obligations to a friend when, the happiness of the Community is at stake:—For, though his Friend's conduct in private life or in a humbler capacity may be entitled to public esteem, he not only, by not being capacitated as a Legislator, will forfeit that esteem, but draw on himself, just reprobation, ridicule, contempt and hatred.

As wisdom, knowledge, and experience are the requisite qualifications of a Representative, we certainly must look for these essentials in the higher classes of Society.—The situation of the Members compoling these classes, their connexions, the advantages they enjoy from an Education enlarging their views and distending their capacities, render them PROPER Guardians of good Laws, and amenders of such as may require an amendment.

Since the honor and welfare of Canada depend on the choice her inha-

Les termes de payement sont comme suit :

10 par cent le 26 du courant
15 ditto 27 Mai,
15 ditto 23 Juin,
15 ditto 20 Juillet,
15 ditto 19 Août,
15 ditto 23 Septembre,
15 ditto 26 Octobre.

En addition au Bonus ci-dessus, on doit observer, que les dividendes sur les trois par cent sont depuis Janvier; ceux sur les trois par cent réduits et les longues annuités sont seulement depuis Avril.

Après tout nous croyons que le prix est aussi avantageux au public qu'on pouvoit l'espérer.

Malgré le prêt les actions paroissent hauffer hier. La raison donnée, est que cet argent est levé à l'effet d'oter immédiatement de la circulation autant du papier du Gouvernement que possible, et de payer en argent les arrégages dans les differents départements.

Vingt cinq pour cent sur le tout doivent être payés au 27 de Mai: le dernier payement doit se faire le 26 d'Octobre, de sorte que l'argent ainsi avancé au Gouvernement, en retournant promptement dans la circulation, est supposé devoir donner cette énergie dans les affaires d'agiotage, qu'une prompte circulation d'argent marque rarement de produire.

PARIS, 9 Avril.

Le 9 Avril.—La précipitation avec laquelle le Conseil des Cinq Cents déterminina la cause des peres et meres des émigrants, a fait beaucoup murmurer. A peine voulurent-ils entendre aucun discours en faveur de ces infortunés, et ils décidèrent la question, sans qu'il fut prouvé qu'ils participoient dans le crime de leurs enfants.

Il y a eut quelques émeutes séditieuses dans le département de Cher, où il s'est formé des assemblées contre-révolutionnaires. On nous assure que le gouvernement y a envoyé des troupes, pour arrêter le mal dans sa source.

Zurich 26 Mars. Des Lettres d'Italie disent, que les François ont fait retraite, et ont abandonné même leurs canons. Ils se sont dépechés de descendre les Montagnes, étant menacés d'être pris par la neige.—L'armée qui consiste en 24,000 hommes, est dans un grande manque de provisions.

QUEBEC, 23 JUIN.

AUX DIGNES

Francs-Tenanciers et Electeurs de la Province du Bas Canada.

DANS une crise aussi importante au Canada il est du devoir de tout bon Citoyen de contribuer, par ses conseils, au bonheur de cette Colonie; bonheur qu'on ne sauroit rendre permanent que par une étroite union avec ce Gouvernement dont elle tient sa LIBERTÉ, ses RICHESSES et son BONHEUR; et ce n'est qu'au moyen de cette union qu'elle peut se conserver ces avantages inestimables. Il est admis que la tranquillité intérieure d'un état se fonde sur la base solide d'une SAGE LEGISLATION. Combien donc n'est il pas important et nécessaire que nos LEGISLATEURS soyent distingués par une vraie SAGESSE, par une PROBITÉ à toute épreuve et conséquemment par le RESPECT du Public? L'idée d'une Egalité parfaite n'est que le produit de l'ignorance et de l'enthousiasme. Quand l'Être Suprême créa l'Univers il donna ses créatures, et surtout les hommes, suivant des mesures très différentes. A l'un il donna une force supérieure, à l'autre une rare beauté, à celui-ci un courage sans égal, à celui là un parfait entendement, lequel dernier don, perfectionné par l'expérience, on nomme sagesse et science.

Dans une société bien ordonnée les hommes se livrent naturellement à des occupations qui s'accordent avec leurs talens respectifs, en formant ces classes distinctes lesquelles, par l'APPUI qu'elles s'antreprésent mutuellement, constituent l'accord et l'harmonie d'un tout. C'est ainsi que le soldat protège le fermier, les vues et plans du négociant sont exécutés par l'intrépidité du matelot, l'artisan subsiste au moyen de l'esprit actif et entreprenant du commerçant, le Ministre de l'Évangile nous enseigne à mettre toute notre confiance en un Être Tout-puissant; et le Législateur, par la sagesse de ses loix, nous convainc que notre bonheur dépend d'une confiance réciproque entre nous, il nous apprend que tout individu qui remplit les devoirs de son état acquiert le nom de bon citoyen, ainsi qu'un droit au même respect qu'on a pour les personnes dans des situations plus élevées. Quiconque ose montrer du mépris pour l'état, quel qu'il soit, d'un autre homme, rompt l'union sociale et devient très répréhensible aux yeux d'une communauté bien policée. C'est là LA SEULE EGALITÉ qui puisse avoir lieu, et c'est sur cette égalité qu'est appuyée la sagesse de nos loix.

Le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, tous sont égaux aux yeux des Loix Angloises, qui ont à un certain degré, mis le monarque même de niveau avec le plus indigent de ses sujets. Mais supposons qu'un homme élevé pour et professant un certain état vienne se mêler de et critiquer l'ouvrage d'un autre artisan, on se riroit avec raison de son impertinence. Si par exemple le Soldat montoit en chaire, si le paysan endossoit la robe magistrale, si le tisseran manioit la règle et le compas, si le forgeron se plaçoit sur le métier du tisseran, si enfin le CHARPENTIER ou le CUSINIER devenoit Législateur, nous dirions que le monde est renversé. La satire et le ridicule seroient sans doute, les remèdes-auxquels on auroit recours pour guérir ces apostats de leurs folies, à moins que la Société, par ces desordres, soit exposée au point d'exiger des moyens plus puissans pour la sauver de ces dangers en réprimant les extravagances de pareils lunatiques.

Aujourd'hui que l'on choisit les Représentans pour cette Province, chaque Electeur devoit se souvenir que de son seul suffrage peut dépendre la dignité, l'honneur et le bonheur du Canada: que lorsqu'il s'agit du bien être de la communauté, les obligations qu'il peut avoir à son ami ne devoient point influer sur lui; car, quoique la conduite de son ami, comme individu, ou dans une situation peu élevée, pourroit prétendre à l'estime du public, comme Législateur sans capacité, non seulement, il perdrait cette estime mais il s'exposeroit en outre aux reproches, au ridicule, au mépris et à la haine.

La sagesse, la science et l'expérience étant des qualités requises pour un Représentant, nous ne pouvons nous attendre à rencontrer ces qualités essentielles que dans les classes supérieures de la société. La situation de ceux qui compoient ces classes, leurs liaisons, les avantages qu'ils retirent d'une

bitants make of their Representatives, it is impossible to reprobate too severely the assumption of Ignorance and Impudence who from a Carpenter or a Cook or Blacksmith would create themselves Legislators, and who, through the *roughness* of the many, might attain this important Station in Society. — The citizens of Quebec, the Inhabitants of Canada, will not, they cannot, place their Liberties, Happiness and Tranquillity in so INSECURE a DEPOSITARY: they have too much discernment to establish a System of Equalisation which would at once dissolve the cement of Society. — We are fraternised with Great Britain; that generous nation, who emancipated us by placing us under the protection of Laws established on a System of Real and Beneficial Equality. — Then let wisdom direct our *Senatorial choice*; by so doing we will not only escape the dangers of Ruin from ignorance but also those equally destructive, the machinations and advice of *Bad Men*, who, to raise themselves and serve their own private interests, would persuade the unthinking, that a certain class of their fellow citizens, who at this moment wisely oppose their aims, can triumph over the Laws of the Country, and betray the people who may entrust them with the important Guard over *Public Liberty*. — How ridiculous! — How contemptible do these Demagogues appear in the rational opinion of a reflecting mind! For whatever Laws Legislators frame, such is the principle of our Happy Constitution, the Legislators themselves become amenable to them and suffer or benefit from their Effects equally with their Electors. — Let us not therefore listen to these unworthy Members of Society. — Let us recollect this incontrovertible truth, that our property, welfare and happiness depend on the prosperity, welfare and happiness of Great Britain: whoever denies this, falsifies his own Conscience, and is a Villain: let this truth strike us with energetic force when we decide on bestowing our Votes, and Canada will be HAPPY. A GOOD CITIZEN.

TO THE FREE AND INDEPENDENT ELECTORS OF THE UPPER TOWN OF QUEBEC.

GENTLEMEN,
THE dignified, peaceable and distinguished manner in which the election of your two representatives in the Provincial Assembly was conducted, on the seventeenth of this month, does you honor, and lays me under still stronger obligations, as one of those chosen by your votes, to express my indelible gratitude. And without making promises, so much the custom and so often falacious, I continue to request that you will not judge but by actions only, and to testify again that I have the honor to be, with a zealous and respectful attachment,

Gentlemen,
Your most humble
and most obedient Servant,
A. PANET.

Quebec, 21st June, 1796.

THOMAS FERGUSON intending to leave the city of Quebec upon particular business. — He begs leave to acquaint those that are indebted to him to call upon Mr. Jones who has authority to transact his business, and those indebted to him are requested to settle their accounts with him. — Quebec, 18th June, 1796.

THE SUBSCRIBER hereby advertises the Public that there have been adjudged to him forty arpents of ground in superficies, situated on the east side of the River St. Jacques, Seigniorie of La Prairie, joining on one side and on the other to the road which leads to the Fourche, at one end in front to the River St. Jacques, at the other end behind to the representatives of Laurent Deniger; with fourteen perches more in front, by twenty arpents in depth joining the above, the whole belonging to Capt. John Lennox of the 2d Battalion 60th Regt. and Marguerite Lacome St. Luc his wife; and whereas he must pass the deeds and pay the purchase money on the first of August next, he requests all those who may have claims on said premises, whether by debt, mortgage, or other incumbrance, to give notice thereof to Peter Lukin Esquire Notary at Montreal, before said time, otherwise he will make the said payment, and avail himself of this advertisement.

JOSEPH HEBERT, Butcher
Fort of La Prairie.

7th June, 1796.

TO BE SOLD.

THE stone House of two stories high No. 39 Champlain street. Lower town of Quebec, of thirty feet or thereabout in front by sixty or thereabout in depth, reaching to the foot of the Cap, including the emplacement and dependencies, the whole joining on one side towards the North to Michel Levitre, and on the South side to Mr. Audy. — Those who wish to look at said House may apply to Mr. Levitre, and to know the conditions, either to the subscriber, the proprietor, or to Mr. Panet, Advocate in Quebec, who will shew the titles and explain the conditions and security required to make the purchase. The price will be employed to pay the mortgages due on said House. And if it should not be disposed of by private agreement before the first of August next, it will be sold in the Court of King's Bench. All those who have claims upon the subscriber are requested to make declaration thereof to said Mr. Panet, before the first of August next.

Quebec, 21st June, 1796.

FOR SALE BY JAMES ROSS,

A Parcel high Proof West India Rum, and a few Barrels Muscovado Sugar, Imported in the Brig Industry direct from the Islands. ALSO, Genuine Port Wine, London Bottled Porter, Refined sugar, Leaf tobacco, Dry Goods and Groceries.

Quebec, 22d June, 1796.

FRANCIS HUNTER & Co. have imported in the Caroline an Assortment of Linen Drapery, Hosiery, Stuff Mercery, Hats, gloves, shoes, &c. &c. which are now opening for sale at their Warehouse opposite the Presbytere and as the above Goods will be sold only for Cash, every article will be charged on the lowest terms.

N. B. The remainder of their Spring importation may be daily expected by the arrival of the rest of the Fleet

Quebec, 23d June, 1796.

Education qui aggrandit leurs vues qui étend leurs capacités, les rend les meilleurs gardiens des loix et améliorateurs de celles qui demandent une réforme.

Mais puisqu'il est vrai qu' l'honneur et le bonheur du Canada dépendent du choix que les habitans font de leurs Représentans, on ne sauroit assez condamner la présomption et l'impudence de ces ignorans qui, de l'état de forgeron, de charpentier et de cuisinier voudroient s'élever à celui de Législateur, et qui, par l'insubordination d'un nombre de personnes, pourroient arriver à ce PORT ET À CE dans la Société; Il ne se peut que les citoyens de Québec et les habitans du Canada mettent leur Liberté, leur bonheur et leur tranquillité sous une SAVVE GARDE aussi PRECAIRE: ils ont trop de discernement pour établir un système d'égalité qui d'effondroit tout les liens de la Société. Nous sommes fraternisés avec la Grande Bretagne, avec une NATION GÉNÉREUSE, qui nous émancipa en nous plaçant sous la protection de loix établies sur des PRINCIPES D'UNE LIBERTÉ VRAIMENT AVANTAGEUSE. Que la sagesse dirige donc notre CHOIX EN CETTE OCCASION, par ce moyen nous éviterons non-seulement le DANGER d'une ruine, l'effet de l'ignorance, mais en même tems, celui qui résulte des mauvaises et mauvais conseils de GENS MAL-INTENTIONNÉS, qui, pour s'élever et parvenir à leurs vues intéressées, voudroient persuader ceux qui ne sont pas sur leurs gardes qu'une certaine classe de citoyens, qui en ce moment sagement opposent leurs intrigues, pourroient se mettre au dessus des loix du pais, et tromper le peuple qui les constitueroit les gardiens de la LIBERTÉ POLITIQUE. Que ces Demagogues paroissent ridicules et méprisables aux yeux de l'homme qui pense! car, quelles que soient les loix, telle est la nature de notre Heureuse Constitution que le législateur qui les a faites y devient lui même sujet et en souffre ou en recueille également l'avantage avec les Electeurs. N'écoutez donc pas, Canadiens, ces indignes Membres de la Société. Refouvenons nous de cette vérité incontestable, que notre propriété, notre bien être et notre bonheur dependent de la propriété, du bien être et du bonheur de la Grande Bretagne. Qui- conque nie ce fait, parle contre sa conscience et n'est qu'un fourbe. Que cette vérité nous frappe avec énergie au moment que nous disposerons de nos suffrages, et le Canada sera HEUREUX. UN BON CITOYEN.

Mr. L'IMPRIMEUR,

Immédiatement après l'élection je dis que j'avois été et étois encore fort opposé à ce qu'aux élections il fut donné du rum et des cocardes; mais que la Constitution devant produire de meilleurs effets, je priois qu'il me fut permis de faire un don à une personne inconnue, qui ne pourroit être sur-écitée que de bonne intention; et que je donnois cent piastres à la fille d'entre toutes celles résidentes dans la haute ville de Québec, qui la première y fera publier dans l'une des Eglises le premier banc de son mariage, et qui sera mariée. Ensuite William Graitt, Ecuyer, élu dit aussi, que dans les mêmes termes il donnoit cent autres piastres à la fille qui sera la seconde publiée et mariée. L'impression de ce dernier paragraphe seul ment guidera les vrais intéressés, et les obligera beaucoup, ainsi que celui qui est sincèrement.

Monsieur,

Votre très humble et obéissant Serviteur,
J. A. PANET.

Quebec, 21 Juin, 1796

LE Souffigné donne avis au Public qu'il s'est fait adjudger l'égavoir quarante arpents de terre en superficie sise et située du côté Est de la Rivière St. Jacques, Seigneurie de la Prairie à prendre et joignant d'un côté et d'autre au chemin qui conduit à la fourche, d'un bout par devant au bord de la Rivière St. Jacques, d'autre bout par derrière à la terre des représentans Laurent Deniger; avec quatorze autres perches de terre de front sur vingt arpents de profondeur y adjoignant, le tout appartenant au Capitaine John Lennox du 2d batt. 60me Regt. et Dame Marguerite Lacome St. Luc, son épouse, et attendu qu'il doit passer titre et payer le prix de l'acquisition au ter Août prochain, il prie tous ceux qui peuvent avoir des prétentions sur les dits lopins de terre soit par dette, hypothèque, servitude ou autrement de les faire connaitre à Mre. PIERRE LUKIN, Ecuyer, Notaire à Montréal avant le dit tems; autrement il payera les deniers et se prévaudra du présent Avertissement.

7me Juin, 1796.

JOSEPH HEBERT, Boucher
au fort de la Prairie.

A VENDRE.

LA Maison de pierre à deux étages N^o 39, de trente pieds ou environ de front Rue Champlain en la Basse ville de Québec, sur soixante pieds ou environ de profondeur aboutissant au pied du Cap, y compris l'emplacement et les dépendances; le tout joignant d'un côté vers le Nord au Sieur Michel Levitre, et du côté vers le Sud au Sieur Audy. Ceux qui souhaitent visiter la dite maison peuvent s'adresser au Sieur LEVITRE et pour connoitre les conditions; soit au Souffigné propriétaire, soit à Mr. PANET Avocat à Québec qui exhibera les titres et expliquera les facilités et sûreté de faire l'acquisition. Le prix sera employé à payer toutes les hypothèques dues sur cette maison. Et si elle n'est pas vendue de gré à gré avant le premier Août prochain, elle sera mise en vente dans la Cour du Banc du Roi. Tous ceux à qui il est dit par le Souffigné sont priés d'en faire leur déclaration au dit Mr. PANET. avant le premier Août prochain.

Quebec, 21 Juin, 1796.

F. MEURS.

A VENDRE PAR JAMES ROSS,

UNE quantité de Rum des Isles de haute preuve et quelques quarts de cassonades, importés dans le brigantin Industry, vendus en droiture des Isles. AUSSI, Du vrai vin de Port, de la grosse bière de Londres en bouteilles, du sucre affiné, du tabac en feuille, des Marchandises seches et épicerias.

Quebec, 22 Juin, 1796.

F. HUNTER & Co. viennent d'importer dans la Caroline un Assortiment de Toiles, de Draperies, de Bas, d'Etoffes, de Chapeaux, de Gants, de Souliers, &c. &c. qu'ils font maintenant après déballement pour vendre à leur Magasin, vis-à-vis le Presbytere; comme les Marchandises ci dessus seront vendues pour argent comptant seulement, chaque article sera mis au plus bas prix.

N. B. On peut attendre le restant de leur importation du printemps à l'arrivée du reste de la flotte.

Quebec, 23c. Juin, 1796.

DISTRICT DE QUÉBEC } TOURNE'E ou CIRCUIT de 1796.

La Cour se tiendra aux Presbytères } Vendredi et Samedi le 1 et 2
De Kamouraska Comté de Cornwallis } de Juillet.
De l'Illet Comté de Devon. } Lundi et Mardi le 4 et 5.
De St. Valier Comté d'Hertford } Jeudi et Vendredi le 7 et 8.
De Ste. Marie Comté Dorchester } Lundi et Mardi le 11 et 12.
Du Cap Santé Comté d'Hampshire } Lundi et Mardi le 18 et 19.
De Lothier Comté de Buckinghamshire } Mercredi et Jeudi le 20 et 21.
De St. Joachim Comté de Northumberland } Lundi et Mardi le 25 et 26.
Québec le 20 Mai, 1796. J. F. PERRAULT, Greff. B. R.

CASH wanted for Bills on Messieurs Meyricks Pay-Maiters to the Royal Artillery, for the sums of £ 329 £ 340 £ 310 and £ 260 Sterling.—Written proposals to be addressed to Majors Seward & Glasgow, Captains Schalch and Dickinson Royal Artillery on or before the 28th instant.—*Québec, 23d June, 1796.*

ALL those who have any pretensions, by account, note, bond, or otherwise, against the succession of the late Gaspard Massue Esquire, formerly Merchant at Varennes, and who have not yet produced them to the Subscribing Curator to said succession, are hereby advertised to produce them before the tenth day of July next; and all the said Creditors are advertised to attend either personally or by their Attorneys on the said tenth day of July next in the office of Mr. Papineau Notary at Montreal, at which time and place he will proceed to the division of the produce of said succession; and the Curator will avail himself of this advertisement against all those whose claims shall not then be presented.

MATHEW LYMBURNER, Curator to the Succession.
Montreal, 15th June, 1796.

WILLIAM LAING Taylor, at No. 2. Notre Dame Street Lower Town.

Has newly imported a complete assortment of best superfine, second and middling Broad Cloths and Casimeres; variety of fashionable vests, rich Sattins, Florentines, bombazeens, crapes, camlets and satinets, swanskins, swansdowns and superfine flannels, gold and silver laces, ditto epaulets with all sorts of trimmings suitable for Tailors business. Best beaver cock'd and round Hats, ditto middling; black and white silk hose, superfine thread, cotton and worsted ditto, an assortment of fashionable kid, Spanish leather and Dog-skin slippers; all of which will be sold Cheap.
Québec, 22d June, 1796.

THE subscriber advertises the Public that he hath purchased from Captain Lennox of the 60th Regiment, an Emplacement, situated in the city of Montreal, joining on one side to the gentlemen of the Seminary, on the other to Mr. Anter and the heirs of Mr. Sanguinet, bounded in front by Mrs. M^cCleman, and by a passage, behind by Mr. Gerandh; in consequence he requests those who may have any claims on said Emplacement, planted with fruit trees, whether by debt, mortgage or otherwise, to give notice thereof before the first day of August next, at which time he is to pay the purchase money, and will afterwards avail himself of this advertisement. Application to be made to Mr. Lukin, Notary, Notre Dame Street.
DUPERE.

FOR BRISTOL.



THE Ship KING DAVID, Robert Lenden Master, will sail on or before the 1st July.—For Freight or Passage apply to the said Master on board at Messieurs Johnston and Puris's wharf, or to John Blackwood and Co.
Québec, 7th June, 1796.

FOR LIVERPOOL.



THE Fine Ship Active, John Hornby Commander, will sail on the 1st of July next.—For Freight or Passage apply to Mr. L. Duniere or to the Captain on board at Mr. Duniere's wharf.
Québec, 8th June, 1796.

To all the FREEHOLDERS and ELECTORS of the Lower Town of Quebec.

NOTICE is hereby given, that pursuant to the KING'S Writ to me directed, there will be a Meeting of the Electors of the Lower Town of Quebec in the Market Place, on Monday the 27th Day of June instant, at ten o'clock in the morning, then and there in full Hustings to elect two citizens to represent the said Lower Town in an Assembly to be convened at Quebec, on Wednesday the 20th Day of July next, and all that have votes are desired to attend at the said day of Election first above mentioned, for the purpose aforesaid. Witness my hand this 4th day of June 1796.
ANDREW CAMERON.

Returning Officer.

To the Free and Independent Electors of the Lower Town of Quebec.

THE favor of your votes and interest is earnestly requested for our late worthy Representative ROBERT LESTER, Esq. who, in compliance with the wishes of a number of his Friends, has again acquiesced in coming forward to represent you in the ensuing Provincial Parliament. Your early attendance and support on the day of Election, will much oblige,
Gentlemen,

Your most Obedient and Very humble Servant

Québec, 13th June, 1796.

(For the Signatures see the French column opposite.)

QUEBEC: PRINTED BY JOHN NEILSON No. 3, MOUNTAIN-STREET.

AUX FRANCS ET LIBRES ELECTEURS DE LA HAUTE VILLE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,
La manière réfléchie, paisible et distinguée dans laquelle l'Élection de vos deux Représentants dans la Chambre d'Assemblée Provinciale a été faite le dix-sept de ce mois, vous a donné d'honneur, et me lie de plus en plus à vous exprimer comme un des élus ma reconnaissance inaltérable. Et sans vous faire les promesses tant à la mode et souvent trompeuses, je persiste à vous prier instamment de ne juger que par les actions, et de vérifier encore à l'avenir que j'ai l'honneur d'être avec un attachement zélé et respectueux,
Messieurs,
Votre très humble
Et très obéissant Serviteur,
J. A. PANET.

ON a besoin des sommes de £ 329 £ 340 £ 310 et £ 260 Sterling, pour des Lettres de Change sur Messrs. Meyricks, Paie-maitres de l'Artillerie Royale. On adressera les propositions par écrit, d'ici au 28 de ce mois, aux Majors Seward et Glasgow, aux Capitaines Schalch et Dickinson de l'Artillerie Royale.—*Québec, 23e Juin, 1796.*

TOUS ceux qui ont quelques prétentions par compte, billet, obligation ou autrement contre la succession de feu GASPARD MASSUE, Ecuyer en son vivant Négociant à Varennes et qui ne les ont pas encore produits au soussigné, Curateur à la dite succession, sont avertis de les produire avant le dix de juillet prochain, et tous les dits Créanciers sont avertis de se trouver par eux mêmes ou par procureur le dit jour dixième de juillet prochain, en l'office de Maître Papineau, Notaire à Montréal, auxquels temps et lieu il sera procédé au dividende du produit de la dite Succession, et on se prévendra du présent Avertissement contre ceux qui ne se sont pas alors présentés.
MATHIEW LYMBURNER, Curateur de la Succession.
Montréal, 15me Juin, 1796.

WILLIAM LAING, TAILLEUR au No. 2. Rue Notre Dame à la Basse Ville.

A récemment importé un Assortiment Complet des plus beaux draps large et Casimires superfins; une variété de patrons de Veste, de Sautins Riches, Florentines, Bombazines, Crêpes, Camelots et Rattines; espagnolettes, carisés et Flanelles superfines; galon d'or et d'argent, Epaulettes de. avec toutes sortes de fournitures propres à la profession de Tailleur. Des plus beaux chapeaux de castor ronds et retappés, ditto moyens; des bas de soie blancs et noirs, ditto de fil fin, de coton et de laine. Un assortiment de pantoufles à la mode, de cabron, de cuir d'Espagne et de peau de chien. Le tout sera vendu à bon marché.
Québec, 22e Juin, 1796.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a acquis de Mr. J. Lenox Cap. du 60me Regt. un emplacement sis en la Ville de Montréal, tenant d'un côté aux Messrs. du Seminaire d'autre côté à Mr. Anter, et les Héritiers Sanguinet, pardevant à Mad. M^cCleman et à un passage, par derrière à Mr. Gerandh: en conséquence il prie ceux qui auront acquis quelques droits sur le dit Emplacement, complanté d'arbres fruitiers, soit pour dettes, hypothèques, ou autres prétention quelconques, qu'ils aient à se déclarer avant le premier du mois d'Août prochain, auquel temps se fera le paiement d'icelui, faute de quoi il se prévendra contre eux au moyen du présent Avertissement; ils s'adresseront à Mr. Lukin Not. Rue Notre Dame.
DUPERE.
Montréal, 15 Juin, 1796.

LE soussigné étant légalement nommé Curateur à la Succession vacante de défunt Jean Bte Grisé vivant Notaire et Marchand dans la paroisse St. Joseph de Chambly, requiert tous ceux qui doivent au dit J. Bte Grisé de payer leurs différents comptes, et ceux à qui il pourra devoir sont aussi priés d'envoyer leurs Comptes au soussigné, ou à maître Le Guay Notaire demeurant en la dite paroisse St. Joseph de Chambly.
PIERRE GRISÉ.
St. Charles, 25e Juin 1796.

A tous les FRANCS-TENANCIERS ou ELECTEURS de la Basse Ville de Québec.

ON avertit par le présent que conformément à l'Ordre du Roi à moi adressé, il y aura une convocation des Electeurs de la Basse Ville de Québec à la place du Marché, Lundi le 27me jour de Juin courant à dix heures du matin, là et alors en pleine Assemblée, pour choisir deux Citoyens pour représenter la Basse Ville sus-dite dans une Assemblée qui sera convoquée à Québec Mercredi le vingtième jour de Juillet prochain, et tous ceux qui ont Voix sont requis de se présenter le dit jour d'Élection ci-dessus mentionné à l'effet susdit. Témoin mon seing, ce 4me jour de Juin, 1796.
ANDREW CAMERON.
Officier Rapporteur.

Aux libes et FRANCS ELECTEURS de la Basse Ville de Québec.

MESSIEURS,
NOUS sollicitons ardemment vos suffrages et votre entremise en faveur de ROBERT LESTER, Ecuyer, ci devant notre digne Représentant, qui, pour se rendre aux instances d'un nombre de ses amis, veut bien encore se proposer pour vous représenter dans le prochain Parlement Provincial. Votre empressement à paroître en sa faveur, au jour de l'Élection, ne pourra que beaucoup obliger,
Messieurs,

- Vos très humbles et très obéissants Serviteurs,
- | | | |
|------------------|--------------------|-----------------|
| John Blackwood, | J. Seph Drapeau, | Louis Frémont, |
| Louis Turgeon, | Geo: Allsopp, | John Crawford, |
| James Frost, | Geo: Symes, | John Jones, |
| Charles Pinguet, | J. Seph Gréte, | W. Burns, |
| P. Bearson, | J. Salmon, | John Painter, |
| J. Seph Rokit, | Aug. Langlois, | Peter Stuart, |
| Baptiste Denis, | J. Blackwood, jun. | Geo: Irwin, |
| Mw. Bell, | John Munro, | Henry Caldwell, |
| L. Dumas, | H. Laforce, | J. W. Woolley, |
| J. Tod, | Geo: W. Allsopp, | A. Ferguson, |

A QUEBEC: CHEZ JOHN NEILSON No. 3, RUE LA MONTAGNE.